

17°) Marché de gré à gré de 1 462 597 francs passé avec la Société Eau et Assainissement pour fourniture et pose de canalisation d'eau dans la région de Belle-Pierre

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver le marché de gré à gré de 1 462 597 francs passé avec la Société EAU et ASSAINISSEMENT pour fourniture et pose de canalisations d'eau dans la région de Belle-Pierre à partir du réseau général de Saint-Denis et également l'autorisation d'imputer cette dépense sur le solde de 6 017 018 francs de crédit FIDOM alloué initialement pour la station de traitement.

Les crédits nécessaires seront donc ceux prévus au chapitre 902 article 2303-10 du Budget de 1966.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

Vu et Approuvé
St Denis le 20 juin 66.
P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général pour les
Affaires Economiques.
Signé: Chevance.